



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Augmentation du plafond de JRTT des AAAS :

Une avancée en trompe-l'œil qui masque mal l'augmentation massive de notre temps de travail !

Le document sur le temps de travail des agent.es de la DASCO présenté au Comité Technique du 24 mai dernier, voir pièce jointe, **valide notre demande d'augmentation du plafond de JRTT des AAAS porté de 8 à 9, puis désormais à 12,5 jours par an.**

La version précédente empêchait les collègues de travailler plus de 8 semaines en extrascolaire.

Nous demandions à la DASCO de desserrer cet étau pour permettre, en conformité avec le règlement de l'animation, aux collègues le souhaitant de travailler plus sur les semaines de vacances.

Ce point a été obtenu. C'est positif mais c'est une avancée mineure permettant uniquement une organisation du temps de travail moins rigide.

La communication bien huilée de la DASCO met en avant les **38** jours de repos des AAAS à temps complet augmentés à **39,5 avec la loi de transformation de la Fonction Publique**. On pourrait croire de prime abord à une situation plus favorable sauf que :

- Les 38 jours de repos d'avant la réforme (32 CA + 6 jours compensatoires) étaient acquis pour tous.tes
- Les 39,5 jours de repos actuels (25 CA + 2 jours de fractionnement + 12,5 jours de JRTT) sont conditionnés à une prise d'**au moins 8 jours de CA sur une année civile en période hivernale** (hors période du 1^{er} mai au 31 octobre) pour les 2 jours de fractionnement...et à la présence effective au moins 9 semaines extrascolaires pour les 12,5 JRTT !!! En réalité, **seuls 25 jours de CA sont acquis !**
Ne tombez surtout pas malade !

Nous avons demandé à la DASCO de modifier le tableau présentant 27 jours de CA pour tous.tes. Les **deux jours de fractionnement abusivement inclus** ne seront pas générés par tous.tes les collègues loin de là.

Ce sera **presque impossible pour des collègues à temps partiel** (pose de 8 jours de CA en période hivernale sur 12,5 pour un.e AAAS à 50% par exemple !). Par ailleurs, compte tenu des conditions de travail en CLE, beaucoup d'AAAS prendront le maximum de congés l'été...quitte à ne pas bénéficier des jours de fractionnement.

Sur le temps de travail des AAAS, ce qui compte au final, c'est bien le nombre d'heures annuelles effectuées par chaque collègue...indépendamment de la répartition semaines périscolaires/extrascolaires. Et là force est de constater qu'avec **1 505h** désormais travaillées par an, voir page 7 du règlement temps de travail Ville

[ICI](#), contre **1 408h** en moyenne par an avant, voir page 10 du guide ARTT [ICI](#), la note est salée pour les animateurs-trices ! **97h de plus par an !**

Certes la nouvelle organisation inclut des temps de prise de service et de préparation effectués jusque-là bénévolement par les AAAS mais le constat est bien celui d'une augmentation massive de notre temps de travail !

Contrairement aux **communications mensongères de notre employeur** sur l'affreuse loi Fonction publique combattue par tous les moyens par la Ville...**la réalité c'est que la Ville a fortement contribué à l'augmentation de notre temps de travail en réduisant la prise en compte de la pénibilité (sujétion) de notre métier !**

Le niveau de sujétion est en effet passé de 6 à 4. Et encore, la Ville envisageait le niveau 2 au départ. **La ténacité de notre syndicat et vos nombreuses mobilisations en 2021** à l'appel de l'intersyndicale « *Pas une minute de plus !* » ont permis de limiter la casse !

Non Madame Hidalgo, vous n'avez pas « réduit le temps de travail des métiers féminisés de la DASCO » ! Au contraire vous avez largement participé à l'augmentation sans précédent du temps de travail des AAAS, corps composé pour rappel de 65% de femmes titulaires et 77% de femmes contractuelles !

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

Paris, le 1 juillet 2022

Portable SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97

Mail SUPAP-FSU DASCO : supapfsudasco@gmail.com

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org>